



Communiqué n° 7 du 24 avril 2019

## **ARBORICULTURE**

### **FEU BACTERIEN**

Les risques d'infections florales par cette bactérie sont infimes pour les poiriers qui terminent en grande partie leur floraison. Ils demeurent faibles pour les pommiers dont la floraison est déclinante, mais pas encore terminée. Par précaution, il faudra éviter les arrosages sur frondaison durant cette semaine encore.

### **POIRIERS : TRAITEMENT POST-FLORAL**

A floraison terminée, il est possible d'intervenir contre le puceron mauve et/ou les autres ravageurs ci-dessous, si les seuils de tolérance sont atteints.

**Il faudra toutefois éviter les produits toxiques pour les abeilles et prendre les mesures nécessaires pour qu'il n'y ait pas de fleurs ouvertes dans la parcelle ou à proximité** (faucher l'interligne, retarder l'application, l'effectuer hors des heures de vol des abeilles, pas de dérive sur les pommiers fleuris à proximité).

- **Pucerons** : Pirimor, Pirimicarb, Alanto, tous limités à une application par saison sur pucerons de la même espèce. NeemAzal (admis en bio) a aussi une bonne efficacité, mais ne peut être utilisé sur certaines variétés sensibles.

*Gazelle SG, Orix Pro, Movento SC sont aussi efficaces sur les pucerons, mais il est préférable de différer leur application dans les vergers de poiriers atteints par la cochenille (voir ci-après).*

- **Noctuelles, cheimatobies, capua** : Mimic, Steward, Prodigy. En agriculture biologique : pyréthrine naturelles, Spinosad (toxique pour les abeilles) ou nouvelle application de Capex 2 contre capua.
- **Eriophyides libres** : Kiron ou Envidor (limité à une seule application par année, toxique pour les abeilles), uniquement sur les parcelles ayant présenté des dégâts lors de la dernière récolte (roussissure sur fruits).

### **COCHENILLE FARINEUSE**

Les parcelles de poiriers, abricotiers, pruniers et pommiers où la présence de cette cochenille a été constatée sont toutes soumises en 2019 à la décision de portée générale du Service cantonal de l'agriculture relative à la lutte contre la cochenille farineuse *P. comstocki* parue dans le B.O. du 5 avril dernier. Ce texte, qui exige une lutte obligatoire sur la première génération de cette cochenille, et le périmètre géographique concerné peuvent être consultés sur notre site sous « [Actualités de l'arboriculture](#) ».

Les premiers stades larvaires de *P. comstocki* vont progressivement apparaître les prochaines semaines dans les vergers atteints. Il est donc important d'aménager les traitements post-floraux dans le périmètre de lutte aussi en fonction des interventions contre ce ravageur. Pour les poiriers et pruniers abritant des populations particulièrement nombreuses, une application de Movento SC pourrait déjà avoir lieu au courant de la semaine prochaine. Dans les autres cas et pour d'autres insecticides, l'application sera à effectuer plus tard (voir prochains communiqués).



## **ABRICOTIERS : TRAITEMENT POST-FLORAL**

Nous ne pourrons pas organiser cette année les contrôles post-floraux en groupe sur les abricotiers. En plaine, les capuchons sont entièrement tombés. Si ce n'est pas encore fait, un traitement fongicide est à prévoir ces jours-ci pour protéger les fruits de la maladie ciblée.

Sur le coteau, une intervention insecticide peut aussi s'avérer nécessaire, par exemple avec BT (Xen Tari, Delfin, Dipel) ou Prodigy, en particulier sur les parcelles en bordure de forêt où les chenilles de printemps sont souvent très présentes.

SERVICE CANTONAL DE L'AGRICULTURE - M. GENINI